



Douzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958
Prévisions révisées concernant les chapitres 7 et 13

Rapport du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a procédé à un nouvel examen des divers programmes de stage et d'études pour lesquels il avait demandé, dans le projet de budget de 1958, des crédits égaux à ceux de 1957 (chapitre 7 : 105.000 dollars; chapitre 13 : 11.000 dollars) et il propose une revision de ces programmes qui permettrait de réaliser une économie nette de 11.000 dollars en 1958 et de 32.000 dollars environ chaque année à partir de 1959.
2. Une nouvelle étude des résultats obtenus par le programme spécial de stage conduit à la conclusion qu'il y aurait lieu de mettre fin à ce programme expérimental. Bien que le programme ait atteint ses buts éducatifs, la participation des stagiaires aux visites accompagnées ne permet pas en fait de leur donner une bonne formation aux moindres frais.
3. Le coût du programme spécial de stage a été estimé à 81.000 dollars en 1958. Le Secrétaire général propose d'utiliser une partie des économies réalisées par sa suppression pour élargir et améliorer les autres catégories de programmes d'études actuellement patronnés par l'ONU. On ne propose pas d'accroître le nombre des stagiaires étudiants, mais on développerait le programme de stage destiné aux fonctionnaires et le programme d'étude pour les représentants nationaux et internationaux. En ce qui concerne le dernier de ces programmes, un crédit serait ouvert pour permettre d'accorder chaque année des bourses de courte durée à un petit nombre de rédacteurs en chef, ce qui donnerait au Secrétaire général la possibilité d'atteindre, dans une mesure assez modeste, les objectifs assignés par la résolution 574 A (XIX) du Conseil économique et social que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 926 (X).

/...

4. A New-York, un programme de stage, remanié comme il est dit plus haut, entraînerait des dépenses annuelles estimées pour une année normale à 84.000 dollars :

	<u>Dollars</u>
a) Programme de stage pour fonctionnaires	30.000
Deux groupes de 25 stagiaires pendant deux mois; l'indemnité serait de 600 dollars pour deux mois. Les frais de voyage et les frais connexes seraient à la charge des gouvernements intéressés.	
b) Programme de stage pour étudiants	12.000
Un groupe de 30 étudiants pendant deux mois; l'indemnité serait de 200 dollars par mois. Les frais de voyage et les frais connexes seraient à la charge des gouvernements intéressés.	
c) Programme d'études avancées	40.500
i) Un groupe de 15 représentants d'organisations non gouvernementales pendant un mois (total 23.200 dollars, dont 16.500 dollars pour les frais de voyage à raison de 1.100 dollars par personne, et 6.700 dollars d'indemnités à raison de 450 dollars par mois et par personne);	
ii) Un groupe de 10 rédacteurs en chef pendant six semaines au Siège. (Total : 17.300 dollars, dont 11.000 dollars de frais de voyage et 6.300 dollars d'indemnités journalières de subsistance à raison de 15 dollars par jour).	
d) Dépenses diverses	1.500

5. Pour l'exercice 1958, les économies seraient moindres, étant donné la nécessité d'achever le programme spécial de stage déjà entrepris. Il faudra 48.000 dollars pour payer, pendant 10 mois en 1958, l'indemnité de subsistance de 20 stagiaires dont le stage a commencé en 1957. Le programme général révisé

/...

de stage et d'études devrait donc être inauguré en 1958 sur une base plus modeste que celle qui est envisagée au paragraphe 4 ci-dessus. Voici les chiffres proposés pour 1958 :

	<u>Dollars</u>
a) Achèvement du programme spécial de stage en cours	48.000
b) Programme de stage pour fonctionnaires (un groupe de 40, plutôt que deux groupes de 25)	24.000
c) Programme de stage pour étudiants (voir 4 b) ci-dessus)	12.000
d) Programme d'études avancées	21.000
i) Un groupe de 6 ou 7 représentants d'organisations non gouvernementales plutôt que 15, le coût total ne devant pas dépasser 11.000 dollars;	
ii) Un groupe de 5 ou 6 rédacteurs en chef plutôt que 10, le coût total ne devant pas dépasser 10.000 dollars.	
TOTAL	<u>105.000</u>

6. Le Secrétaire général est convaincu que les modifications suggérées non seulement permettraient de réaliser des économies substantielles, mais assureraient également une utilisation maximum des ressources pour des programmes de valeur établie. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver le nouveau programme.

7. Si l'Assemblée générale approuve ce programme, le Secrétaire général propose de virer le crédit demandé pour le programme d'études avancées du chapitre 13, "Autres fournitures et services d'information", au chapitre 7, "Programme de stage". Dans ce cas, le crédit à inscrire sous la rubrique élargie du chapitre 7 serait de 105.000 dollars, soit le même montant qu'actuellement. Les 11.000 dollars demandés au chapitre 13 seraient supprimés.
